REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Domingo DURAN DOMINGUEZ, Fabrice VEILLARD et Nicolas VIARD, Mesdames Dominique AUBOURG et Patricia PILLOT.

Absents excusés : Monsieur David CARRE donnant pouvoir à Madame Dominique AUBOURG et Madame Bénédicte JASSENY.

Absent non excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice VEILLARD.

Le quorum étant atteint le Maire PROPOSE d'ajouter deux objets à l'ordre du jour, ce qu'accepte le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisation des dépenses d'investissement sur le Budget Primitif 2019 de la commune
- Autorisation des dépenses d'investissement sur le Budget Primitif 2019 du Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) ENTEND Monsieur Pierre CANAULT dire que lors de la dernière réunion le conseil municipal avait indiqué que la distribution des cadeaux de Noël aurait lieu de 10 heures à midi et que dans la gazette c'était écrit de 9h30 à 12h30. Le maire indique que la conseillère municipale en charge de l'organisation avait trouvé bon d'élargir la période initialement prévue pour faciliter la vie des parents et qu'il avait approuvé ce changement.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2018.

****

2°) EST INFORME par le Maire que la commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR 2019 pour financer une partie des cheminements piétonniers aux normes PMR sur un trottoir le long du CD 92 (rue Grande et place Gustave Moufrond) sur une longueur totale de 400 mètres environ et à traiter l'écoulement des eaux pluviales affecté par cet aménagement.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), peut nous être accordée à hauteur de 40 % du montant des travaux HT.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter cette aide pour financer une partie des cheminements piétonniers aux normes PMR pour un montant de 200.000,00 € HT.

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de déposer auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, pour un montant de 200.000,00 € HT subventionnable à 40 % et à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ revient sur le projet de contrat rural et dit se faire le porte-parole d'habitants et pense qu'il serait plus utile de limiter les dépenses sur la place et de mettre cet argent sur un autre projet. Il demande s'il est possible d'inclure d'autres opérations si les dépenses sur la place sont moins importantes que prévu. Le maire indique que tant que le dossier n'est pas finalisé et approuvé par le conseil, il est toujours possible d'ajouter une opération.

Monsieur Nicolas VIARD se demande s'il ne faut pas réduire les investissements dans le contexte des largesses annoncées récemment par le gouvernement pour calmer la fronde. Le Maire pense qu'il faut privilégier l'investissement.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ demande ce qui se passerait si l'on n'obtenait pas les subventions demandées. Le Maire répond que, sans subventions, la commune n'a pas les moyens de financer les travaux prévus. Ils devront donc être abandonnés et la commune devra payer le Bureau d'Études pour le travail qu'il aura effectué et une éventuelle indemnisation pour rupture de contrat. Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ pense que le bureau d'études pousse à la consommation. Le maire ne le pense pas et estime que c'est l'intérêt de nos habitants que ces travaux utiles soient réalisés avec des subventions départementales et régionales plutôt que de les voir affectées à d'autres communes plus entreprenantes.

****

3°) EST INFORME par le Maire que pour régler les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et renouvellement des branchements, il propose une décision modificative sur le Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau en incluant une possibilité d'emprunts de 250.000 € (150.000 € d'emprunt sur 20 ans, et 100.000 € d'emprunt à court terme pour financer le décalage entre les dépenses et les recettes de subventions et FCTVA).

Après délibération, celle-ci est adoptée, à l'unanimité, avec les montants suivants :

- Recettes d'investissement : Chapitre 16 - comptes 1641 : + 250.000 €
- Dépenses d'investissement : Chapitre 21 - comptes 212 : + 250.000 €

Madame Dominique AUBOURG demande s'il faudra augmenter le prix du m3 d'eau. Le Maire répond que le budget du service de l'eau permet de rembourser les emprunts sans augmenter le prix du m3 d'eau.

****

4°) ENTEND le Maire donner lecture de propositions d'emprunt à faire pour financer les travaux de renforcement du réseau d'eau potable (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, CDC). La Caisse des Dépôts et Consignations propose un prêt à taux variable (taux Livret A + 0,50%, soit actuellement 1,25%). Le Crédit Agricole propose un taux fixe de 1,98% sur 20 ans pour 150.000 € et un taux négatif pour les 100.000 € (-0,38% à ce jour).

La contractualisation de ces emprunts sera nécessaire au cours du 1er trimestre 2019. Il rappelle qu'ils seront repris par la CCMSL ou le SIAAEP lors du transfert des compétences eau et assainissement. La loi permet de reporter le transfert à la Communauté de communes au plus tard le 01/01/2026. La décision sur l'adhésion de la commune au SIAAEP du Bocage pourrait être prise courant 2019.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ n'est pas contre faire des emprunts mais il souhaite que le Conseil Municipal soit réuni pour en reparler avant le vote. Le Maire rappelle qu'aucun emprunt ne sera effectué sans l'accord préalable du Conseil Municipal.

****

5°) ENTEND le Maire donner lecture de l'avant-projet sommaire du SDESM concernant l'enfouissement de l'éclairage public, de la basse tension et la communication électronique. Cet enfouissement serait limité à la place Gustave Moufrond et devrait être inclus dans l'enveloppe de 370.000 € HT prévue pour les travaux du contrat rural.

Monsieur Pierre CANAULT demande pourquoi cette demande est remise à l'ordre du jour alors que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur ce sujet lors de la réunion du 21/11/2018.

Le Maire indique que le bureau d'études a présenté en commission Travaux le 5 décembre son estimation du projet de contrat rural de 370.000 € HT, enfouissement des réseaux inclus. Les membres de la commission ont donc pensé qu'il serait utile de réexaminer la décision du Conseil Municipal du 21/11.

Madame Dominique AUBOURG indique que cette information lui permet de revoir sa position exprimée le 21/11, et qu'elle est favorable à cet enfouissement. Elle informe le Conseil Municipal que Monsieur David CARRE, absent aujourd'hui mais dont elle porte la procuration, est favorable à ces enfouissements pour autant qu'ils s'inscrivent dans l'enveloppe des 370.000 € HT du contrat rural.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ trouve que le prix de l'enfouissement des réseaux est démesuré. Il demande comment on peut revoter pour ces travaux alors que le conseil avait voté contre précédemment. Le Maire

indique qu'on peut revoter une délibération lorsqu'on a de nouveaux éléments d'information.

Le Conseil Municipal demande, dans le cas où l'ensemble des travaux dépasse la somme prévue, si l'on peut ne pas faire ces travaux, le Maire indique que c'est possible.

Monsieur Pierre CANAULT pense que 3 puisards de 2m3 ne seront pas suffisants pour la rue de la Vigne aux Vieux pour absorber les eaux pluviales. Monsieur Nicolas VIARD dit qu'il faudra peaufiner le moment venu. Le Maire rappelle que le Bureau d'Etudes a l'expertise nécessaire pour définir le volume des puisards.

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de Treuzy-Levelay est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Place de la Mairie et sur la route départementale 92.

Le montant des travaux est estimé d'après l'avant-projet sommaire à 34.123 € HT pour la basse tension, à 28.719 € TTC pour l'éclairage public et à 25.205 € TTC pour les communications électroniques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 VOIX POUR (David CARRE, Gilles CAUPIN, Dominique AUBOURG, Fabrice VEILLARD et Patricia PILLOT) et 3 VOIX CONTRE (Domingo DURAN DOMINGUEZ, Pierre CANAULT et Nicolas VIARD), des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'enfouissement des réseaux.
- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la Place Gustave Moufrond.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

****

6°) EST INFORME par le Maire que la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL) propose de créer le groupement de commandes de Contrôle, maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie communale et communautaire et travaux de réparations et propose à la commune d'y participer. Un appel d'offres sera lancé par la CCMSL et les communes participantes seront engagées vis-à-vis de l'entreprise sélectionnée.

Madame Dominique AUBOURG pense que ce sera vraisemblablement une grosse entreprise qui sera choisie, Monsieur Fabrice VEILLARD pense que l'appel d'offres dans le cadre d'un groupement de commandes devrait normalement déboucher sur de meilleurs prix que pour des contrats individuels par commune.

Le Conseil Municipal se demande s'il est possible de ne s'engager que pour un an. Le Maire répond que cela dépend des termes de l'appel d'offres : c'est possible si c'est un contrat à bons de commande.

Après délibération, constatant qu'il ne dispose pas de l'information suffisante sur le contenu du contrat proposé pour le groupement de commandes, le Conseil Municipal, à 2 VOIX CONTRE, 5 ABSTENTIONS et 1 VOIX POUR, DECLARE ne pas être intéressé par le groupement de commandes portant sur la fourniture et mise en œuvre de produits de marquage de chaussée, par manque d'élément.

****

7°) ENTEND le Maire faire part de l'article 97 de la loi du 02 mars 1982 modifié par la loi du 22 juillet 1982, du décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution d'une " indemnité de conseil " aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveurs Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité, l'indemnité de conseil pour 2018 du receveur

municipal, Madame Marie-José WIMETZ, de 323,64 € net.

La dépense sera imputée au compte 622 du budget 2018.

****

8°) ENTEND le Maire rappeler les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

⇒ Pour le Budget Primitif de la Commune

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 189.176,61 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur du quart de la somme de 189.176,61 €, soit 47.294,15 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles/ toutes opérations confondues :	20.000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles / toutes opérations confondues :	27.294,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter A L'UNANIMITE les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

⇒ Pour le Budget Primitif du Service de l'Eau :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 178.693,72 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur du quart de la somme de 178.693,72 €, soit 44.673,43 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles/ toutes opérations confondues :	20.000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles / toutes opérations confondues :	24.673,43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter A L'UNANIMITE les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

****

9°) Renouvellement de canalisations de janvier à mars 2019 dans la rue Grande : Le Maire a reçu beaucoup de questions de la part des riverains, et il leur a précisé les modalités de déroulement de ces travaux.

****

10°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal :

  - Qu'à l'initiative de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires Ruraux de France un cahier de doléances a été ouvert en Mairie pour recueillir les demandes et observations des habitants de la commune. Ils peuvent déposer leurs contributions jusqu'au 15 janvier et elles seront transmises aux initiateurs, en même temps qu'une synthèse. A la demande de Madame Dominique AUBOURG, il précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation imposée par les services de l'Etat

  - Qu'un courrier sera adressé aux habitants de la rue de la Vigne aux Vieux, de la rue Grande (du 1 au 18) et de la rue de la voie Nouvelle, décrivant les travaux de voirie envisagés avec les plans afin qu'ils donnent leur avis, plus particulièrement sur les aménagements au droit de leur propriété. Les plans en format A0 seront affichés en mairie. Madame Dominique AUBOURG dit qu'il y a risque pour les habitants de faire l'amalgame avec le changement de canalisations. Le Maire rappelle que les aménagements de voirie seront réalisés au 2e semestre 2019, et qu'en attendant les tranchées effectuées pour la pose des canalisations seront recouvertes d'un gravillonnage provisoire.

  - Que l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales s'est terminée le 1er décembre 2018. Une seule personne a exprimé des commentaires sur le dossier d'études :

    - sur la réalisation d'un exutoire des eaux au bas de la rue creuse sur le terrain acheté dans ce but par la commune : le dossier d'étude page 76 est erroné
    - sur l'écoulement des eaux rue de l'église vers le Lunain : l'accès des agriculteurs à leurs parcelles doit être préservé

    Ces commentaires, tout à fait pertinents, seront transmis au Commissaire-Enquêteur.

- Madame Patricia PILLOT informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de cantine du SIRP. L'architecte a présenté le résultat de ses travaux qui seront présentés aux conseillers municipaux des 3 communes courant janvier.

- Madame Dominique AUBOURG présente l'organisation de la distribution des jouets de Noël le dimanche 16 décembre 2018 de 09h30 à 12h30 à l'église de Treuzy et de la distribution des colis de Noël aux anciens le samedi 15 décembre 2018 dans la matinée.

- Monsieur Fabrice VEILLARD informe le conseil municipal de l'avancement des travaux dans la rue de la Vigne aux Vieux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et 50 minutes.